



Comité syndical du 18 mars 2022  
PROCES-VERBAL

**Les délégués titulaires et suppléants présents :**

**CC Pays de Lunel :** FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques  
**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, ANTOINE Pierre  
**CA Pays de l'Or :** CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie  
**CC Rhône-Vistre-Vidourle :** GRAS Philippe, LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine  
**CC Pays de Sommières :** ANDRIUZZI Jean-Michel, MARTINEZ Pierre  
**CC Terre de Camargue :** PENIN Olivier  
**Commune de Lunel-Viel :** Excusé

**Avaient donné procuration :** BILLET Eric à FENOY Fabrice, FOUREL Arnaud à FENOY Fabrice, MATHERON Françoise à SENET Laurent, CAPUS Georges à SENET Laurent, FELINE Thierry à PENIN Olivier, BERNARD Claude à PENIN Olivier, DUMAS Alex à ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain à MARTINEZ Pierre.

Le Président ouvre la séance à 17h33.

Laurent SENET est désigné secrétaire de séance. Il constate que le quorum est atteint. Il procède au décompte des pouvoirs.

- Point n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2022

Le Président indique n'avoir reçu aucun commentaire ou question relatifs au procès-verbal de la séance du 18 février 2022. Il demande à l'assemblée si des observations sont formulées. En leur absence, il soumet le procès-verbal de la séance du 18 février 2022 à l'approbation de l'Assemblée.

**L'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

- Point n°2 : Approbation de l'ordre du jour

*Le Président énonce l'ordre du jour :*

- *Note de synthèse n°1 : Arrêté du Compte de gestion 2021*
- *Note de synthèse n°2 : Approbation du Compte administratif 2021*
- *Note de synthèse n°3 : Affectation du résultat 2021*
- *Note de synthèse n°4 : Détermination du prix à la tonne incinérée refacturé aux intercommunalités pour 2022*
- *Note de synthèse n°5 : Participation des intercommunalités aux frais de fonctionnement du Syndicat pour 2022*
- *Note de synthèse n°6 : Adoption du budget primitif pour 2022*

*Questions diverses*

Jean-Michel ANDRIUZZI demande pourquoi le Compte de gestion est adopté avant le Compte administratif. Le personnel du Syndicat précise qu'il est formellement interdit pour une Assemblée d'adopter le Compte administratif avant le Compte de gestion. Par le vote du Compte administratif, l'Assemblée constate qu'il est conforme au Compte de gestion.

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'Assemblée.

**L'Assemblée approuve l'ordre du jour à l'unanimité.**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 18 mars 2022  
**FINANCES**

**Note de synthèse n°1**

Arrêté du Compte de gestion 2021

Le Président sort avant le début de l'exposé.

Olivier PENIN présente la note synthèse.

*En application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte de gestion du Comptable public.*

*Le Compte de gestion 2021 a été fourni en annexe du présent document.*

*La balance de ce document financier présente un résultat global de clôture de 2 583 888.39 € qui s'établit comme suit :*

	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2020</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>Résultat de clôture au 31/12/2021</i>
<i>Investissement</i>	- 226 371.47		<b>249 821.16</b>	23 449.69
<i>Fonctionnement</i>	1 847 263.40	1 004 900.00	<b>1 718 075.30</b>	2 560 438.70
<i>Total Général</i>	1 620 891.93	1 004 900.00	<b>1 967 896.46</b>	2 583 888.39

Le Président propose à l'Assemblée :

- D'arrêter le compte de gestion 2021 du receveur syndical.

**L'Assemblée arrête le Compte de gestion 2021 à l'unanimité.**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : contact@picetang.fr  
Tél. 04 67 59 72 30

Olivier PENIN présente la note de synthèse.

*En application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte administratif du Syndicat.*

*Le Compte administratif 2021 a été fourni en annexe du présent document.*

*Le Compte administratif 2021 fait ressortir un excédent de l'exercice d'un montant total de 1 967 896.46 €, issu des balances suivantes :*

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes	17 440 951.16	1 106 681.95
Dépenses	15 722 875.86	856 860.79
<b>Solde de l'exercice 2021</b>	<b>1 718 075.30</b>	<b>249 821.16</b>

*Les principales dépenses de fonctionnement concernent :*

- *Compte 611 – **Contrats de prestations de services** : 10 314 455,92 €, auxquels se rapportent les coûts de traitement des déchets des intercommunalités ;*
- *Compte 617 – **Etudes et recherches** : 231 560,40 €, qui ont notamment concerné l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE de Lunel-Viel et l'étude sur le schéma territorial de gestion des biodéchets ;*
- *Compte 62878 – **Versements à d'autres organismes** : 4 512 962,06 €, qui comportent notamment le reversement aux intercommunalités des reprises matières (revente de matériaux recyclables) et des soutiens des éco-organismes ;*
- *Compte 63512 – **Taxes foncières** : 135 377,00 € remboursés à OCREAL pour l'UVE de Lunel-Viel ;*
- *Chapitre 12 – **Charges de personnel et frais assimilés** : 137 424.01 €, qui couvrent les trois agents du Syndicat et le remboursement à Pays de l'Or Agglomération en vertu de la mise à disposition du personnel de direction ;*
- *Chapitre 65 – **Autres charges de gestion courante** : 50 073.82 € qui couvrent notamment les indemnités des élus ;*
- *Chapitre 66 – **Charges financières** : 208 923.61 € pour le remboursement des intérêts de l'emprunt lié aux travaux d'amélioration de l'UVE de Lunel-Viel.*

*Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 21.34% par rapport à 2020 ce qui s'explique notamment par une progression des tonnages incinérés à l'UVE et par l'intégration, par le Syndicat, du mois de décembre 2021 à l'exercice budgétaire 2021 (et non pas à l'exercice budgétaire n+1 comme c'était le cas auparavant).*

*Les recettes de fonctionnement se répartissent notamment ainsi :*

- *Compte 74751 – **GFP de rattachement** : 12 266 845.82 € qui sont constitués des contributions des intercommunalités pour le traitement de leurs déchets et de leur participation aux frais de fonctionnement du Syndicat pour 975 218.00 € ;*
- *Compte 7478 – **Autres organismes** : 5 168 772.16 € qui correspondent aux soutiens des éco-organismes et aux recettes matières en contrepartie de la revente des matériaux recyclables.*



Les principales dépenses d'investissement concernent :

- Compte 1641 – **Emprunts en euros** : 683 949.64 € qui correspondent au remboursement du capital de l'emprunt lié aux travaux d'amélioration de l'UVE ;
- Compte 45811 – **Opérations pour le compte de tiers** : 101 258.26 € qui correspondent à l'opération sous mandat pour la CCRVV ;
- Compte 2158 : **Autres installations, matériel et outillage technique** : 66 564.89 € qui correspondent au solde acquitté pour l'acquisition du matériel de mesures environnementales.

Les recettes d'investissement proviennent :

- Comptes 1068 – **Excédents de fonctionnement capitalisés** : 1 004 900.00 € ;
- Compte 45821 - **Opérations pour le compte de tiers** : 101 258.26 € qui correspondent à l'opération sous mandat pour la CCRVV.

Les restes à réaliser en 2022 sont les suivants :

- Compte 2051 – **Concessions et droits similaires** : 29 940.00 €, qui correspondent à la création du Site Internet du Syndicat ;
- Compte 2181 – **Installations générales, agencements et aménagements divers** : 1 752.00 € qui correspondent à de travaux réalisés pour la sécurisation du local de mesures environnementales de Lunel-Viel.

Le **résultat de l'exercice** 2022 s'élève, pour les deux sections, à 1 967 896.46 €. Il est identique à celui du Compte de gestion du receveur syndical.

Marie LEVAUX arrive à 17h39.

Jean-François LAURENT relève qu'il y a une erreur sur le diaporama exposé, page 5 : il s'agit du résultat 2021 et non pas 2022.

Olivier PENIN propose à l'assemblée :

- D'approuver le Compte administratif 2021 du Syndicat.

**L'Assemblée approuve le Compte administratif 2021 à l'unanimité.**

Le Président revient dans la salle.



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : contact@picetang.fr  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 18 mars 2022  
**FINANCES**

**Note de synthèse n°3**

Affectation du résultat 2021

Olivier PENIN présente la note de synthèse.

*Le solde de clôture 2021 fait apparaître un excédent de 2 560 438.70 € en section de fonctionnement.*

**Le Président propose à l'assemblée :**

- D'affecter le résultat de fonctionnement du Compte administratif 2021 comme suit :
  - o Au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 334 831.27 € ;
  - o Et de reporter le solde (soit 2 225 607.43 €) au Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté).

Pierre ANTOINE demande quelle est la raison de l'affectation prioritaire de l'excédent en investissement. Olivier PENIN répond que le Syndicat dispose d'une certaine sécurité financière notamment en fonctionnement, alors qu'il peut avoir besoin de réaliser des investissements. C'est ce qui explique ce choix.

**Adopté à l'unanimité.**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 18 mars 2022  
**FINANCES**

**Note de synthèse n°4**

Détermination du prix à la tonne incinérée refacturé aux intercommunalités pour 2022

Olivier PENIN présente la note de synthèse.

*Chaque année, le Comité syndical est appelé à se prononcer sur le prix à la tonne incinérée à l'Unité de Valorisation Energétique OCREAL refacturé aux intercommunalités. Pour rappel, le prix à la tonne voté en 2021 s'établissait à : 69.30 €, comportant le prix TTC facturé par OCREAL, les remboursements des emprunts liés aux travaux, et une provision d'1 €/tonne.*

*Pour l'année 2022, il est proposé d'ajouter à ce tarif (69.30 €) la progression TTC de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP) pour 2022, soit 3.30€/tonne, pour un total de 72.60 €/tonne.*

*Pour l'information des élus syndicaux, il est précisé que ce montant ne couvre pas les dépenses réelles relatives à l'incinération assumées par le Syndicat. Comme cela a été indiqué dans le Rapport d'orientation budgétaire, les charges prévisibles auraient été, par tonne et en 2022, de :*

- Tarif 2021 facturé par OCREAL : 60.76 €;
- Progression de la TGAP 2021-2022 : 3.30 €;
- Remboursement des emprunts 2022 : 9.98 €;
- Taxe foncière : 1.53 €;
- Mesures environnementales : 0.70 €;
- **Soit un total de : 76.27 €.**

Fabrice FENOY précise que le calcul du coût actuel ne reflète pas le coût réel de l'incinération.

Antoine ROUSSEAU demande si l'évolution de ce montant sera toujours à la hausse. Fabrice FENOY précise que ce ne sera pas forcément le cas, cela dépendra du tarif proposé dans le cadre de la DSP.

Jean-Michel ANDRIUZZI fait remarquer que l'augmentation liée à la TGAP est de toutes façons obligatoire. Fabrice FENOY acquiesce.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- D'arrêter le prix de l'incinération à la charge des Groupements membres du Syndicat à un tarif de 72.60 €/tonne.

**Adopté à l'unanimité.**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : contact@picetang.fr  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 18 mars 2022

## FINANCES

### Note de synthèse n°5

Participation des intercommunalités aux frais de fonctionnement du Syndicat pour 2022

Olivier PENIN présente la note de synthèse.

*Chaque année, le Comité syndical est amené à se prononcer sur le montant de la participation des intercommunalités aux frais de fonctionnement du Syndicat. Cette participation s'exprime en euros par habitant INSEE.*

*Afin de permettre au Syndicat de mettre en œuvre ses projets pour l'année à venir, il est proposé de voter un montant de 3.00 €/habitant pour l'année 2022, produisant la répartition suivante :*

- CC du Grand Pic Saint Loup : 150 018.00 € ;
- CC du Pays de Sommières : 72 162.00 € ;
- CC du Pays de Lunel : 153 369.00 € ;
- CC Terre de Camargue : 61 827.00 € ;
- Pays de l'Or Agglomération : 135 114.00 € ;
- CC Rhône-Vistre-Vidourle : 81 708.00 €

Marie LEVAUX demande quel était le niveau de participation en 2021. Olivier PENIN répond qu'il avait été établi à 4.50 €/habitant.

Fabrice FENOY précise que les projets 2021 n'ont pas pu tous être menés.

Laurent SENET précise que le montant et les éléments du budget tiennent compte des projets du Syndicat, dont l'acquisition d'un terrain et la construction des nouveaux locaux.

Philippe GRAS se réjouit de cette baisse et précise que les équilibres budgétaires doivent être respectés. Après la période d'adaptation suite à la nouvelle DSP, il y aura lieu que les excédents budgétaires ne perdurent pas. Jean-Pierre BERTHET acquiesce.

Olivier PENIN précise qu'il n'aurait pas été logique ni cohérent de présenter au vote une augmentation ou un maintien du niveau de participation au regard de l'excédent constaté sur 2021.

Laurent SENET précise que l'année écoulée a conduit le Syndicat à faire face à un certain nombre d'interrogations : recrutements, études (AMO DSP, Biodéchets...).

Antoine ROUSSEAU précise que la bonne gestion de l'argent public consiste aussi à le dépenser collectivement plutôt qu'individuellement à l'échelle des Communautés. Il est certain que l'étude biodéchets a coûté beaucoup moins cher en étant réalisée à l'échelle du Syndicat que si elle l'avait été par chacune des intercommunalités.

Fabrice FENOY précise en outre que le Syndicat ne s'est que partiellement appauvri par la réalisation de l'étude, dès lors qu'elle a bénéficié des soutiens de l'ADEME et de la Région. Il n'en va pas autrement avec la mutualisation du poste de directrice avec Pays de l'Or Agglomération.

#### Le Président propose à l'Assemblée :

- De fixer les participations au fonctionnement du Syndicat pour l'année 2021 à 654 198.00 € pour les Groupements membres selon la répartition ci-dessus ;
- De dire que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**Adopté à l'unanimité.**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 18 mars 2022

**FINANCES**

**Note de synthèse n°6**

Adoption du budget primitif pour 2022

Olivier PENIN présente la note de synthèse.

*L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que chaque année, le budget primitif est proposé par l'exécutif et voté par l'assemblée délibérante.*

*Un rapport de présentation du budget primitif 2022 est annexé au présent ordre du jour, accompagné du projet de budget primitif. Le budget proposé s'inscrit dans la continuité du Débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 février dernier.*

*Le Président soumet au Comité syndical le projet de budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :*

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 19 686 518.78 € ;
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 063 692.00 €.

Fabrice FENOY explique les principes des projets :

- Achats immobiliers pour les locaux du Syndicat/Achat d'une voiture électrique ;
- Etudes : nécessité de monter en gamme, par exemple sur le rapport d'audit sur la compétence déchets verts, étude sur l'incitativité de second ordre ;
- Augmentation de la visibilité du Syndicat : magazine, site Internet ;
- Amplification du travail avec le tissu associatif, mobilisation citoyenne en faveur du tri ;
- Accompagnement des intercommunalités pour une montée en compétence.

Pierre MARTINEZ constate qu'il est intéressant et important, pour le Syndicat, de renouer avec la société civile par l'accompagnement et la communication. Le Syndicat accomplit des actions vertueuses dans cette direction.

Fabrice FENOY revient sur la distribution récente du Magazine et les difficultés de diffusion. Un administré a écrit pour s'interroger sur qui est le Syndicat.

Pierre ANTOINE s'interroge sur la méthodologie de distribution du Magazine. L'édition papier ne correspond plus aux fonctionnements actuels.

Philippe GRAS, rejoint par plusieurs élus, indique que pour plus d'efficacité, le niveau communal voire intercommunal serait plus pertinent.

Fabrice FENOY répond que de nouvelles méthodologies de diffusion seront proposées en commission.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- De voter, par chapitre, le Budget primitif 2022 tel qu'il a été présenté.

**Adopté à l'unanimité.**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 18 mars 2022  
**QUESTIONS DIVERSES**

Fabrice FENOY demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Le Président clôt la séance à 18h20.

Certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Monsieur Laurent SENET

Fait à Lunel-Viel, le 15/06/2022

Le Président  
Monsieur Fabrice FENOY

Fait à Lunel-Viel, le 15/06/2022



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30